

République Française  
Département de la Charente-Maritime  
Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 9 novembre 2020

Compte-Rendu

L'an deux mille vingt, le neuf novembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 2 novembre 2020, s'est réuni en séance plénière à Salle du Conseil CDC sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Valérie BOUILLAGUET, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

**Absents :**

Henri AUGER, Philippe BARRIERE

**Secrétaire de séance :**

Mme Annie PEROCHON

**Assistaient à la séance :**

GIRAUD-HERAUD Emmanuelle, ROSIER Renaud, BEBIEN Marie-Paule, SERRA Johanna, GUIBERTEAU Cécilia, MELLAH Nadia, GENEAU David

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 27

Pouvoirs : 0

## Rappel de l'ordre du jour :

• Administration Générale.....	3
◦ Approbation du compte-rendu du Bureau Communautaire du 21 septembre 2020.....	3
• Urbanisme.....	3
◦ Attribution subvention OPAH.....	3
◦ Avenants aux conventions opérationnelles avec l'E.P.F.N.A.....	4
◦ Appel à Manifestation d'Intérêt Régional - Plateforme Territoriale de la Rénovation	
Énergétique.....	4
• Politiques Contractuelles.....	7
◦ Contrat de Ruralité - Avenant n°2.....	7
• Enfance-Jeunesse.....	8
◦ Bilan des Relais d'assistantes maternelles et perspectives.....	8
◦ Bilan Lieu d'Accueil Enfants Parents et perspectives.....	10

## Administration Générale

### Approbation du compte-rendu du Bureau Communautaire du 21 septembre 2020

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Urbanisme

### Attribution subvention OPAH

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validé par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

- BERLAND Alain, rue de la vieille forge – 17350 SAINT-SAVINIEN
- GABEAUD Jennifer, 15 rue du moulin – 17160 HAIMPS
- RENAUD Olivier, 7 rue du jeu – 17490 NEUVICQ-LE-CHATEAU

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité.

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu la délibération du 23 juillet 2020 donnant attribution au Bureau Communautaire de l'octroi des subventions aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH,

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Avenants aux conventions opérationnelles avec l'E.P.F.N.A.

Pour rappel de la délibération du 25 mars 2019, afin de proroger la convention initiale appliquée pour la durée d'intervention 2014-2018, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'avenant à la convention cadre avec l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Intervention 2018-2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce PPI, l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine est amené à signer de nouvelles conventions opérationnelles sur les différentes communes sollicitant son intervention.

Ces conventions tripartites sont conclues entre l'EPFNA, la commune et Vals de Saintonge Communauté se limitant à la production des données territorialisées et à la participation aux études.

L'engagement financier de chaque convention opérationnelle est assuré par les communes et en aucun cas par Vals de Saintonge Communauté. A la demande de la Communauté de Communes, il sera d'ailleurs précisé de manière explicite dans chaque convention le fait que l'EPFNA devra nécessairement détenir l'accord express de la commune avant toute acquisition.

Dans la mesure où de nouvelles conventions opérationnelles, ainsi que des avenants aux conventions existantes sont en attente de signature sous l'égide du PPI 2018-2022, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer toutes les conventions opérationnelles triparties d'action foncière pour la revitalisation des centres-bourgs, ainsi que l'ensemble des avenants relatifs à la convention cadre 2018-2022, avec toutes les communes du Territoire de Vals de Saintonge Communauté.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de l'autoriser à signer toutes les conventions opérationnelles triparties d'action foncière pour la revitalisation des centres-bourgs, ainsi que l'ensemble des avenants relatifs à la convention cadre 2018-2022, avec toutes les communes du Territoire de Vals de Saintonge Communauté,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### Adopté à l'unanimité

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Appel à Manifestation d'Intérêt Régional - Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique

Depuis le 1er décembre 2018, les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge Communauté assurent la gestion de l'Espace Information Énergie (EIE) Aunis-Vals de Saintonge dans le cadre d'un service unifié.

L'EIE Aunis-Vals de Saintonge est un organisme de conseil et de sensibilisation portant sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat. Ce dernier officie sur le territoire des trois EPCI.

Jusqu'à présent, l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine subventionnaient le financement du poste de la Conseillère Info Énergie, les prestations d'animation et de communication. Le reste à charge pour chaque CDC était évalué à environ 2 500 € par an.

A compter du 1er janvier 2021, ces règles de financement évoluent.

En effet, l'État et la Région ont défini les missions et les règles de financements des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE). Ces dernières ont vocation à remplacer les EIE. Les plateformes doivent incarner un tiers de confiance tout au long du parcours de rénovation d'un logement et concentreront en un seul guichet, l'ensemble des informations des partenaires qui travaillent sur la question de l'habitat. Ainsi au-delà des missions déjà réalisées par les EIE, la plateforme sera amenée à proposer des prestations de services d'accompagnement de travaux (audits, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) pour favoriser les projets de rénovations globales et performantes.

La Région a ainsi produit un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des EPCI afin de constituer ces plateformes.

Vals de Saintonge Communauté, associé aux Communautés de Communes Aunis Sud et Aunis Atlantique souhaite répondre conjointement à cet AMI et ainsi créer une plateforme commune.

Les missions attribuées à la plateforme seront les suivantes :

- Information et conseil personnalisé du public concernant les travaux d'amélioration de l'habitat et les aides mobilisables
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation en lien avec les prestataires missionnés par la Région Nouvelle Aquitaine
- Animation auprès des ménages du territoire : ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie, balades thermographiques...
- Animation auprès des professionnels : sensibilisation des acteurs du bâtiment, participation aux réseaux professionnels, intervention auprès des hébergeurs touristiques...

Les dépenses de la plateforme sont évaluées à 85 822 €. Dans ce budget, sont valorisés les temps d'agents communautaires (communication, développement économique, habitat, CIAS...) pour un montant de 23 694,42 €, financés par chacun des trois EPCI. A partir des objectifs définis pour la plateforme et présentés dans la candidature, le montant des subventions État et Région est évalué à 36 532 euros.

La part d'autofinancement pour les trois EPCI correspond donc à 49 298,80 € soit :

- 23 694,42 € de valorisation de temps agents communautaires financés par chacun des trois EPCI
- 25 595,38 € de reste à charge pour les 3 EPCI

Ainsi le coût du service unifié pour Vals de Saintonge Communauté est de 8 531 € pour l'année 2021.

La convention avec la Région est prévue pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2021. Une nouvelle candidature sera présentée pour développer un projet de plateforme multi-partenaire incluant l'ensemble des acteurs en charge des questions d'habitat pour 2022.

L'ensemble des éléments relatifs à la candidature sont disponibles dans le document joint à la présente délibération.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de valider la candidature telle que présentée ci-dessus ainsi que le montant du financement prévisionnel de la PTRE pour l'année 2021 ;

- d'approuver le dépôt par le Président de la CdC Aunis Sud ou son représentant, porteur du service unifié EIE Aunis-Vals de Saintonge, de la candidature de celui-ci à l'appel à manifestation d'intérêt « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine » ;
- d'approuver la signature par le Président de la CdC Aunis Sud ou son représentant de la convention à venir avec la Région Nouvelle Aquitaine au nom dudit service unifié.

**Adopté à l'unanimité**

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Politiques Contractuelles

### Contrat de Ruralité - Avenant n°2

Vu le Contrat de Ruralité 2017-2020 signé entre l'État et Vals de Saintonge Communauté le 26 juin 2017,

Vu la décision n°2019-12/10 du 17 décembre 2019 de la Mairie de Saint-Savinien-sur-Charente d'engager la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire,

Vu la fiche projet annexée à la présente délibération,

Considérant que le projet répond aux objectifs stratégiques du Contrat de Ruralité Vals de Saintonge 2017-2020 dans son volet « L'accès aux services publics et marchands et aux soins – Offre de soins, réseaux de santé ville / hôpital / domicile »,

Considérant que l'inscription du projet dans le Contrat de Ruralité est nécessaire afin que le projet puisse faire l'objet d'une subvention État DSIL exceptionnelle,

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- de solliciter un avenant au Contrat de Ruralité Vals de Saintonge 2017-2020 afin de permettre l'inscription du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Savinien-sur-Charente tel que décrit dans la fiche-projet annexée à la présente délibération ;
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

# Enfance-Jeunesse

## Bilan des Relais d'assistantes maternelles et perspectives

Le contrat du projet des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) 2017-2020 de Vals de Saintonge Communauté arrive à échéance le 31 décembre 2020.

C'est pourquoi, conformément à la convention qui lie la Communauté de Communes des Vals de Saintonge avec les partenaires institutionnels que sont la CAF 17, le Conseil Départemental et la MSA, une rencontre partenariale a eu lieu le 9 octobre dernier pour effectuer ce bilan et envisager les perspectives.

### Rappel des missions d'un RAM :

- Mission 1 : les RAM ont une mission d'information tant en direction des familles que des professionnels de la petite enfance

Thème 1 L'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande

Thème 2 L'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail

Thème 3 L'information des professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers

- Mission 2 : les RAM offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Thème 1 : Le RAM contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile

Thème 2 : Le RAM est un lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents

### Évaluation synthétique :

Au 1er janvier 2014, les Communautés de Communes d'Aulnay, Loulay, Saint-Hilaire de Villefranche, Saint-Jean d'Angély, du Pays de Matha, du Pays Savinois et du Val de Trézence ont fusionné pour créer la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

L'étude de territoire réalisée par la société Ellyx en 2015 a mis en évidence plusieurs problématiques globales :

- un territoire très étendu structuré autour d'un pôle central de 8000 habitants (Saint-Jean d'Angély) avec peu de propositions de mobilité,
- un territoire rural peu densément peuplé avec une disparité spatiale en termes de croissance démographique, une population vieillissante,
- une économie largement résidentielle avec une offre d'emploi concentrée sur Saint-Jean d'Angély,
- une population en difficulté économique avec de nombreux ménages à bas revenus (plus d'un quart des familles ayant un enfant de moins de 3 ans) et un nombre significatif de personnes bénéficiant de dispositifs de soutien public.

Sur la thématique de la petite enfance, le diagnostic met en évidence une diminution constante du nombre d'enfants de 0 à 3 ans associée à une répartition inégale des naissances sur le territoire alors que la capacité théorique d'accueil augmente constamment.



La localisation d'une offre de services petite enfance est plus particulièrement centrée dans les zones peuplées. Un rayonnement territorial s'opère à partir de la ville centre (Saint-Jean d'Angély) et des villes secondaires (Matha et Saint-Savinien).

Depuis avril 2018, le RAM (Loulay-Aulnay) a été ouvert et offre un service d'accueil dans les zones peu peuplées du Nord-Est du territoire où le nombre de naissances est plus faible. Cette création a permis le maillage et une équité de service sur le territoire.

Malgré les constats d'une baisse de natalité et d'une faible population sur les secteurs non couverts par les RAM, les responsables des RAM constatent une augmentation des sollicitations de la part de ces secteurs. Les problématiques économiques des familles du territoire entraînent la précarisation du métier d'assistant maternel. De ce fait, la mission de professionnalisation des responsables des RAM s'élargit à l'accompagnement des professionnels sur le manque d'emploi avec la volonté pour certains de se former ou d'obtenir un diplôme qualifiant grâce à la VAE (Validation des Acquis par l'Expérience).

La mission d'information et la gestion des disponibilités des responsables des RAM auprès des familles peuvent être délicates avec parfois l'absence de coordination entre l'offre et la demande d'accueil. Malgré l'importance du nombre de places théoriques disponibles, certaines familles ne trouvent pas de solution.

### **En résumé :**

- le bilan 2017-2020 met en évidence une diminution du nombre des assistantes maternelles indépendantes en Vals de Saintonge, s'expliquant par le départ à la retraite de certaines ainsi que les modifications réglementaires tant dans les contraintes liées aux aménagements des maisons mais aussi dans le cadre des conditions renforcées de la formation. L'un des enjeux pour le territoire est la question de la couverture des besoins d'accueil par les accueils individuels et par les accueils collectifs dans les années à venir ;
- le deuxième enjeu concerne la question de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans accueillis souvent que le matin et qui fragilise donc les crèches (contrats non temps pleins) ou le métier des assistantes maternelles qui sont contraintes à accepter des contrats courts et donc qui précarisent leur métier. Les professionnelles des RAM proposent de mettre en place des actions d'information pour sensibiliser au métier d'assistantes maternelles.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le bilan des RAM et propose de retenir, en termes de perspectives, le projet 2021-2024,
- de l'autoriser à effectuer les demandes de subvention auprès de la CAF, du Conseil Départemental, et de la MSA,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

## Bilan Lieu d'Accueil Enfants Parents et perspectives

Le 02 octobre 2020, la Communauté de Communes a présenté un bilan du fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant, afin de renouveler son conventionnement avec la CAF (pour la période 2020-2024) et envisager les perspectives.

Pour mémoire, le LAEP a été créé en 2013 à St-Jean d'Angély, soit quelques mois avant la fusion. Il fonctionnait alors une matinée par semaine.

En janvier 2016, afin de mieux répondre à la demande sur le territoire, des antennes supplémentaires ont été développées à Matha et St Savinien afin de mailler le territoire. Par la suite une antenne a été ouverte à Tonnay-Boutonne en septembre 2018 et à Aulnay en septembre 2019. En septembre 2020, après une fermeture de mars à août en raison de la pandémie mondiale, le LAEP propose des accueils sur 5 antennes, en dehors des vacances scolaires : à St-Jean d'Angély le mardi, à St-Savinien le mercredi, à Matha le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, à Aulnay le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi, à Tonnay-Boutonne le vendredi.

Le LAEP est un lieu labellisé par la CAF, encadré par des agents de la collectivité issus de plusieurs services et ayant suivi une formation pour devenir accueillants. L'accueil y est bienveillant et anonyme. Il est destiné à toute personne ayant un enfant entre 0 et 6 ans ou en attendant un. Les adultes sont en général les parents mais peuvent aussi être quelqu'un de la famille ou de l'entourage de l'enfant. Les personnes accueillies n'ont aucun engagement et peuvent arriver et partir quand bon leur semble.

Il s'agit d'un temps de socialisation de l'enfant et d'échanges autour de questions de parentalité entre les adultes. Les accueillants sont présents pour guider, permettre des échanges dans l'écoute et le respect de l'autre.

Le bilan complet a été présenté aux partenaires le 02 octobre 2020, par l'équipe d'accueillantes.

### Quelques éléments

Organisation des séances :

Le LAEP fonctionne comme un espace d'échange libre. **Il n'y a pas d'animations à proprement parler au LAEP**, par contre, les familles sont invitées à participer à d'autres animations **familiales proposées sur le territoire** (ex : les ludothèques en plein air).

Les accueils se situent dans des lieux adaptés de par leur mobilier mais aussi riches en informations à donner aux **parents en fonction des demandes** (orientation vers des professionnels, autres lieux d'accueil Petite enfance, modes de garde, ...). Ainsi, les locaux des RAM sont utilisés pour 3 antennes et pour les 2 autres, il s'agit des locaux des centres de loisirs.

**Une formation est organisée 2 fois/an pour les accueillantes et l'équipe** se retrouve aussi en **supervision 1 fois/mois**. Cela permet aux accueillantes d'évoluer dans leur façon d'accueillir et d'accompagner les familles, de pouvoir partager sur les difficultés rencontrées et de trouver des solutions. **L'expérience acquise dans le LAEP permet aussi aux accueillantes d'enrichir leurs compétences et ainsi de pouvoir les réinvestir dans leurs autres temps de travail.**

Freins et obstacles au fonctionnement du LAEP :

- Parfois accompagnement des familles par d'autres professionnels (PMI, ADMR, ...) : besoin de clarifier les rôles de chacun.
- Le LAEP est un dispositif mal connu du public en général, et donc aussi des élus de la CdC.

- Les différentes antennes reçoivent des familles qui présentent des particularités différentes en lien avec les données statistiques des différents secteurs. Cela demande aux accueillantes de s'adapter.

Les perspectives et les modifications de fonctionnement depuis septembre 2020 :

- Chaque année en début d'année scolaire, les parents des enfants qui viennent d'entrer à l'école ont besoin de revenir échanger avec les autres parents et les accueillantes. Ceci représente une piste de travail sur la création de réponse ponctuelle possible par exemple dans la création de REAAP (Réseau d'écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)
- Étoffer l'équipe d'accueillantes pour permettre plus de souplesse dans l'accueil lorsqu'une personne est momentanément indisponible ou amenée à d'autres fonctions
- Poursuite du travail de communication pour permettre de mieux faire connaître ce dispositif avec l'aide des partenaires (CAF, PMI, structures Cdc, acteurs locaux ...) et du service communication de la collectivité

En conséquence, Monsieur le Président propose au bureau du 9 novembre 2020 :

- d'approuver le bilan et les perspectives
- d'autoriser Monsieur le Président à demander le renouvellement du conventionnement à la CAF pour la période 2020-2024
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

#### **Adopté à l'unanimité**

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

***La séance est levée à 11 h***

***Le Président,  
Jean-Claude GODINEAU***